



N° 27
16 novembre 1998
Bimensuel

Dans ce numéro

AUTREMENT DIT...

Les saints des corps sains **2**

EMPLOI

18 postes vacants **4**

CONSEIL D'ETAT

Les décisions de la quinzaine **7**

Le bug et nous

La chasse au bug de l'an 2000 accapare déjà de nombreux informaticiens à l'administration cantonale. Mais, dans les départements, les utilisateurs sont aussi concernés et seront sollicités pour des tests. Nous consacrerons une rubrique régulière à ce projet hautement prioritaire. C'est le premier grand chantier que coordonne la DPSI, dirigée par Francis Randin.

Page 3



Nos salaires pour deux ans

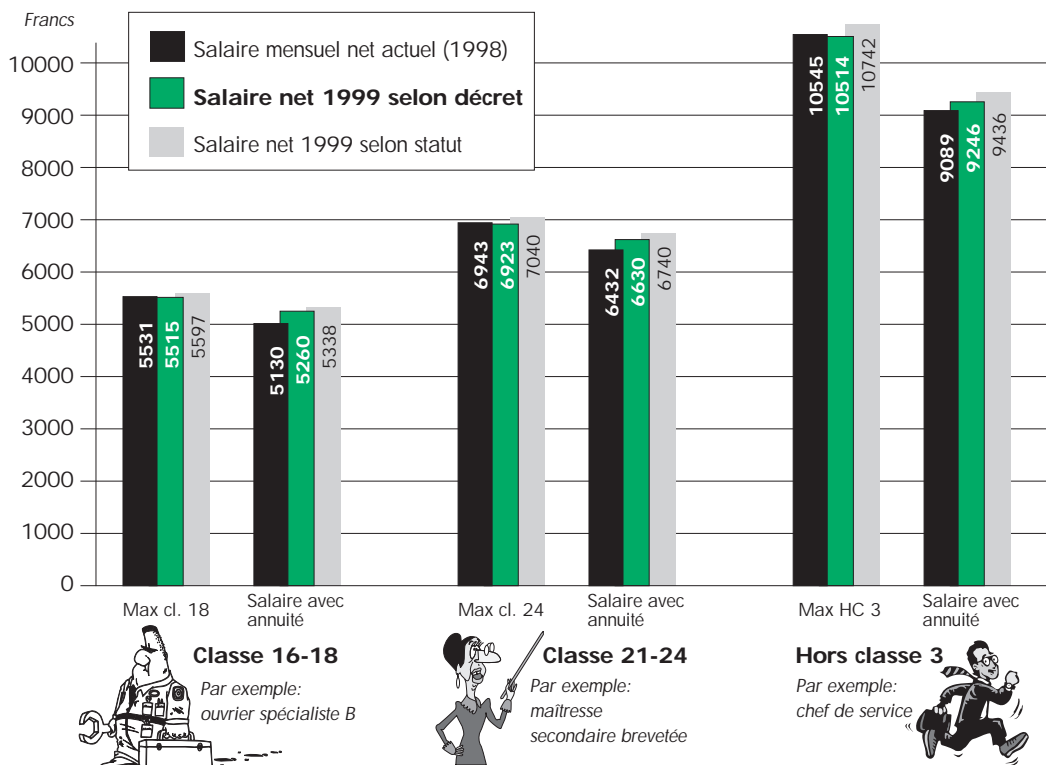
Le Grand Conseil a approuvé l'application de l'accord salarial entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires pour 1999 et 2000.

Cet accord prévoit la reconduction de la Convention sur les salaires appliquée en 1998, avec une adjonction: un jour de congé non payé.

Les augmentations annuelles sont donc maintenues. La contribution de solidarité aussi, ce qui explique l'écart, visible dans les exemples du graphique ci-contre, avec les salaires tels qu'ils résulteraient de l'application intégrale du statut.

Comme l'inflation est nulle, la compensation du renchérissement n'a pas d'effet sur les salaires.

Les chiffres imprimés dans les colonnes indiquent un salaire moyen, résultant de la division du salaire net annuel par 13. Les salaires versés seront légèrement supérieurs de janvier à novembre, puisque le jour de congé non payé sera répercuté uniquement sur le salaire de décembre.



A vendre: appartement à Bousens dans petit locatif au 1^{er} étage. Superbe 3,5 pièces de 100m² avec balcon terrasse de 20 m². Cuisine agencée, 2 salles d'eau, possibilité 2-3 chambres, garage, grande cave, jardin 160m². Disponible de suite, cause double emploi. Fr. 350'000.- (à discuter).

Tél. 021/799 54 44 (privé),
021/316 15 25 (prof.).

A vendre: salon en cuir noir. Canapés 2 places + 3 places. Prix: Fr. 300.-

Tél. 021/652 91 91 (le soir) ou e-mail: maria-carla.ponce@chancellerie.vd.ch

Votre sécurité sociale au quotidien

Béatrice Despland, juriste et enseignante, répond aux questions que vous vous posez à partir de 72 situations concrètes.

Exemples: la caisse-maladie ne remplit pas ses obligations, bébé se casse une dent, un accident en Italie, il veut rester actif après 65 ans, elle travaille à domicile, etc.

A travers des cas pratiques, les grands principes relatifs aux droits des assurés sont traités, pour chaque assurance concernée.

Votre sécurité sociale au quotidien vient de paraître aux Editions Réalités sociales et coûte 28 francs. On le trouve en librairie.

Editeur: Etat de Vaud.

Rédacteur responsable: Laurent Rebeaud.

Rédaction: Dominique Guindani, Laurent Kleiber, Philippe Anhorn, Isabel Balitzer Domon, Françoise Cottet, Francine Crettaz, Jacqueline Decurnex, Catherine Lavanchy, Christine Matthey Desaulles.

Ligne graphique: Fabio Favini.

Impression: Presses centrales Lausanne.

Toute correspondance est à adresser à *La Gazette*, place du Château 6, 1014 Lausanne.

Téléphone 021/ 316 40 50

Fax 021/ 316 40 52

E-mail La.Gazette@chancellerie.vd.ch

Sur le sondage du *Matin*

A propos de l'éditorial de *La Gazette* N° 25, du 19 octobre

Vos commentaires au sujet du sondage paru dans *Le Matin* («Une nette majorité de la population trouve justifiées les revendications des fonctionnaires et approuve le recours à la grève») démontrent une fois de plus le manque d'impartialité de *La Gazette*, alors que ce journal s'adresse à tous les fonctionnaires vaudois.

Le sondage dont vous parlez mérite néanmoins les réflexions suivantes:

1. Il dérange énormément le Conseil d'Etat qui ne s'attendait pas à cette sympathie au

moment où il met la pression sur ses serveurs.

2. Il apparaît à un moment crucial: le Conseil d'Etat souhaite revoir le statut de ses collaborateurs dans le cadre d'une «modernisation» dont personne n'est dupe. Entre nous, si le projet du statut en consultation au mois d'avril dernier a été retiré, c'est bien parce qu'il était jugé par les partis de droite insuffisamment ferme vis-à-vis des fonctionnaires.

3. Il est source d'un certain désarroi: le gouvernement comptait beaucoup sur l'hostilité de la population pour justifier les mesures draconiennes imposées à la fonction publique.

Au lieu de tester le mode de sondage (faible échantillonnage des personnes interrogées) ou de donner des conseils à faire rougir plus d'un économiste (le propos de la question supplémentaire «Accepteriez-vous une

augmentation d'impôt pour permettre à l'Etat de maintenir les salaires et les retraites des fonctionnaires aux niveaux prévus par la loi?») comme si l'impôt était la seule ressource possible pour l'Etat, comme sous la monarchie, nous devrions chercher l'origine du mal qui a poussé tant de fonctionnaires à se révolter contre le manque de respect, voire même le mépris, qu'ils ressentent de la part de leur employeur dans l'exercice quotidien de leur fonction alors qu'ils essaient malgré tout d'offrir un service de qualité à la population. (...)

Nghia Dao,
président de la SVMS

Réd.- Pour des raisons de délais de production, cette lettre n'a pas pu paraître dans notre N° 26. Elle a été rédigée avant la conclusion de l'accord salarial entre le Conseil d'Etat et les associations de fonctionnaires.



AUTREMENT DIT...

Nos anges gardiens pour un corps sain

Nous vivons une époque délicieusement saine. Une ère pleine de saints qui, par ailleurs, se préoccupent plus de notre corps que de notre âme. Qui s'inquiètent de tout. Même du saint-frusquin. Des saints qui se prennent pour des anges gardiens.

La clope en enfer

Ces saints aux poumons disant sains se battent comme de beaux diables afin que le plus petit fumet de brune ou de blonde inspire la nausée à toutes les saintes-nitouches. Ils ont même aménagé des petits coins de paradis: zones non fumeurs dans les bistrotts (où, sans doute par la malice de Lucifer, les volutes malsaines s'obstinent à s'enrouler voluptueusement autour du

Saint-Honoré de Mme Anticlope) et dans les avions, où la horde des damnés fumigènes se serre entre toilettes et avant-dernier rang des passagers. Quand ils ne sont pas tout simplement bannis des avions.

La bagnole au purgatoire

Certains autres saints pensent aussi au sein des cités. Ce qui nous fait découvrir, au péril de notre vie, pas mal de gendarmes couchés, au péril de notre porte-monnaie, beaucoup de gendarmes debout (qui, par pitié de l'automobiliste sans aucun doute, lui font dorénavant le don d'une grève occasionnelle), et au péril de notre santé mentale, une nuée de feux religieusement plantés pour empêcher les saints du Purgatoire des

champs d'accéder à l'Eden des saints des villes.

Le sacre des bulles

D'autres saints encore, que petit blanc, grand cru, breuvage écossais et bulles pétillantes, laissent froids comme saints de glace, imaginent aussi de virulentes campagnes contre ces délicieux breuvages des dieux, jugés par eux mal... saints. C'est ainsi que, sous nos yeux ébahis, des publicités gazeuses américaines, décorées de dames aux seins souvent siliconés, volent le saint siège sacré de la publicité aux Nuits-Saint-Georges ou aux Saint-Emilion.

On vous le dit, avec ces nouveaux saints-là, cein...ture! Jusqu'à la saint-glinglin.

Françoise Cottet

Votations du 29 novembre: toute la documentation est sur Internet

Sur le site de l'Etat de Vaud (www.vd.ch), les données de base, avec la possibilité de poser des questions et de participer à un forum.

Passage à l'an 2000: priorité N° 1

La chasse au bug de l'an 2000 concerne chaque département. Ce projet prioritaire doit aussi permettre de mettre de l'ordre dans le parc informatique de l'Etat.

Mâîtriser les risques liés au passage à l'an 2000 n'est pas une mince affaire. Nous avons déjà vu que la nécessité de corriger ce bug avait provoqué un véritable branle-bas de combat dans le vaste monde de l'informatique (*Gazette* N° 24).

Une priorité qui impose des sacrifices

Il faut le souligner: le projet an 2000 est un très grand chantier, qui engage dans chaque département les informaticiens, mais également les utilisateurs – vous et moi! En effet, si les spécialistes se consacrent à la correction des problèmes, à la préparation des infrastructures et à d'autres tâches techniques, la charge de travail liée aux tests doit être assumée en partie par les utilisateurs, qui seront sollicités dès le printemps.

La nécessité d'assurer le passage au prochain millénaire le mieux possible implique que, dans les départements, les maintenances soient limitées aux corrections et aux modifications

légales. Les évolutions ne seront effectuées qu'en seconde priorité et, surtout, aucun nouveau projet de réalisation ou d'intégration ne sera lancé en 1999. La priorité accordée au fameux bug impose donc des sacrifices.

Au cœur du projet se trouve la DPSI (Direction, planification et stratégie informatique). Cet organe créé l'an dernier, pivot du système, trouve là son premier grand projet à coordonner. C'est un projet à risques, très «visible». Mais en même temps, il permet d'introduire des méthodes communes, et de stabiliser l'informatique de l'administration. La stratégie adoptée ne vise en effet pas seulement à régler le problème an 2000, mais aussi à maîtriser l'homogénéité du parc matériel. C'est le bon côté de l'opération. Il s'agira de mettre de l'ordre dans un parc qui comprend 36 marques d'ordinateurs personnels. Dans une telle situation, il devient toujours plus difficile, pour ne pas dire impossible, d'assu-

rer la maintenance des PC sans des outils de télémaintenance et de télédistribution et sans offrir aux utilisateurs une centrale en cas de panne. Construire une infrastructure solide, claire et cohérente, tel est le but parallèle que poursuit la DPSI, à plus long terme.

Impossible de tout corriger

Le délai de réalisation de ce projet est fixe, évidemment. Le 31 décembre 1999, à minuit, il faudra absolument que les principales composantes de l'informatique de l'Etat soient compatibles an 2000. Ce délai inamovible impose une gestion rigoureuse des priorités basée sur l'appréciation du risque. Car, comme le souligne la DPSI, il est impossible de tout tester et de tout corriger avant fin 1999.

Le Conseil d'Etat s'est prononcé récemment sur un crédit supplémentaire de 10,9 millions pour 1998, qui seront compensés par des crédits annuels non dé-

LK

Sur quoi on vote le 29 novembre

De nombreux citoyens ne semblent pas encore au clair sur les objets soumis au vote du peuple vaudois le 29 novembre prochain. Les débats récents sur les salaires des fonctionnaires ou sur les subventions dans le domaine social, liés au budget de l'Etat pour 1999, ont en effet occupé le devant de la scène ces derniers mois, ce qui a engendré une certaine confusion.

La votation du 29 novembre ne porte pas sur le budget 1999. Celui-ci sera adopté par le Grand Conseil au cours de la session de décembre prochain. Les modifications législatives liées à ce budget, qui touchent notamment les subventions et les salaires des fonctionnaires, ont déjà été approuvées par le Grand Conseil, le 10 novembre dernier.

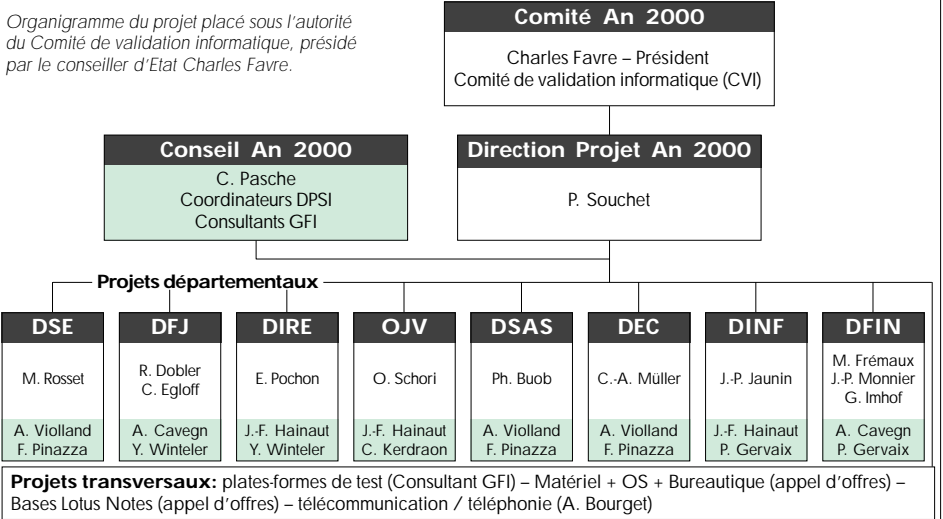
Le 29 novembre, le peuple vaudois se prononcera sur deux textes modifiant la constitution cantonale:

- **l'introduction du référendum financier** (art. 27 de la constitution), obligatoire pour toute dépense unique excédant 20 millions, et facultatif pour toute décision du Grand Conseil entraînant une dépense de plus de deux millions;

- **l'introduction d'un mécanisme de frein à l'endettement**, décrit dans un nouvel article 48 bis de la constitution. Il prévoit que les recettes et les dépenses de l'Etat doivent être équilibrées sur une période de sept ans, étant précisé que le déficit «autorisé» pour une année déficitaire ne peut pas dépasser 3%. S'il y a des déficits pendant trois années consécutives, le budget de la 4e année doit obligatoirement être équilibré, et les budgets des trois années suivantes doivent être bénéficiaires, pour équilibrer le «trou» laissé par les années déficitaires. Si les objectifs budgétaires ne sont pas atteints, une hausse d'impôt est obligatoirement soumise à la votation populaire. En cas de refus, le budget retourne devant le Conseil d'Etat et le Grand Conseil pour être corrigé afin d'atteindre les objectifs financiers. Les modifications légales nécessaires à cette opération restent soumises au référendum facultatif.

La limite de 400 millions assignée au déficit du budget 1999, elle, résulte du plan d'assainissement des finances cantonales, voté en décembre 1997 par le Grand Conseil. Ce plan n'est pas soumis en tant que tel au vote populaire, et subsistera quel que soit le résultat du 29 novembre. Il est cependant mentionné dans une disposition transitoire, dont l'effet principal sera de déclencher l'augmentation automatique des impôts et l'appel à la sanction populaire au cas où le Grand Conseil ne respecterait pas les limites de déficit qu'il s'est lui-même fixées (200 millions pour l'an 2000, 0 pour 2001).

Organigramme du projet placé sous l'autorité du Comité de validation informatique, présidé par le conseiller d'Etat Charles Favre.



Bulletin des postes vacants

Les postes présentés dans ces pages sont réservés en priorité à des candidats internes à l'administration cantonale vaudoise
Ils sont ouverts indifféremment aux femmes et aux hommes

Réf.	Fonction	Description
23.1215	Chef de projet Adjoint B cl. 27-30 Adjoint A cl. 29-32, 50%	Activité : responsable de projet dans le cadre d'un soutien au développement économique du canton. Assure le suivi des mesures de mise en œuvre de la politique cantonale. Informe, renseigne et conseille les instances locales et régionales, ainsi que les entreprises. Indispensable : titre universitaire et une pratique professionnelle de 8 ans environ en qualité d'architecte, de géographe, d'ingénieur ou d'économiste. Expérience en aménagement du territoire, en management et en matière de promotion économique ainsi que dans les outils de gestion de projets et en communication. Spécificité : ce poste a une durée limitée à fin 1999.
23.1220	Greffier-substitut C cl. 24-28 Greffier-substitut A cl. 27-31, 50%	Activité : En tant que collaborateur personnel du juge, vous l'assistez lors d'audience et rédigez les arrêts. Vous instruisez, par délégation, certaines affaires, ce qui inclut la préparation de rapports ou de projets d'arrêts. Indispensable : brevet d'avocat ou doctorat en droit ou licence en droit avec thèse, ou licence en droit et pratique de 3 ans.
23.1219	Substitut B cl. 23-25 100%	Activité : vous assistez et remplacez le préposé dans la direction de l'office et l'exécution forcée. Indispensable : brevet de capacité de préposé aux poursuites et aux faillites avec pratique professionnelle de 8 ans. Expérience confirmée dans l'organisation et la direction du personnel. Lieu de travail : Vevey.
23.1224	Ingénieur C cl. 22-25 Ingénieur B cl. 24-28, 100%	Activité : participation à l'élaboration et à l'application de la politique énergétique cantonale. Information et conseil sur l'utilisation rationnelle de l'énergie et l'application des énergies renouvelables. Promotion et soutien de projets. Elaboration des préavis dans le cadre des procédures de permis de construire. Indispensable : diplôme d'ingénieur EPF ou ETS ou titre jugé équivalent et une pratique professionnelle de 3 à 6 ans. De bonnes connaissances et une expérience pratique dans le domaine de l'économie énergétique. Une bonne maîtrise de l'allemand et de l'anglais ainsi que le permis de conduire.
23.1221	Adjoint administratif cl. 23-26 100%	Activité : seconde et remplace le chef d'office, examine et analyse avec sa collaboration les questions budgétaires. Gère les problèmes administratifs. Collabore au déroulement des examens pour l'obtention d'autorisations. Surveille et applique les procédures de consultations et de modifications des lois et règlements. Indispensable : diplôme ESCEA ou équivalent avec 3 ans de pratique ou CFC d'employé de commerce et environ 15 ans d'expérience professionnelle. Bonnes connaissances en comptabilité, maîtrise des outils informatique tel que Word, Excel ou Access et apprécier le contact avec le public.
23.1210	Premier contrôleur d'impôt, chef de groupe cl. 23-26 100%	Activité : vous formez, dirigez un groupe de taxateurs et assumez également la gestion de dossiers de personnes physiques. Indispensable : pratique professionnelle de 3 ans en qualité de contrôleur d'impôt A ou de premier contrôleur d'impôt B. Maîtrise parfaite de la fiscalité, notamment de la taxation des personnes physiques et des impôts spéciaux. Lieu de travail : Morges
23.1213	Collaborateur administratif cl. 21-24 100%	Activité : Au sein d'une petite équipe, vous secondez le responsable de la cellule financière, vous effectuez de manière indépendante des travaux administratifs et comptables. Vous gérez et analysez également le subventionnement aux écoles d'enseignement spécialisé. Indispensable : diplôme ESCEA avec pratique de 2 ans ou CFC d'employé de commerce avec expérience de 12 ans, maîtrise des outils informatiques et très bonnes connaissances de la comptabilité. Ce poste demande, en outre, le sens de la négociation.
23.1216	Ingénieur D cl. 19-23 100%	Activité : développement, mise au point et maintenance d'équipements de laboratoire en thermique industrielle et CVC. Participation à des projets et mandats industriels. Indispensable : diplôme d'ingénieur ETS en génie thermique ou en mécanique, bonne maîtrise de l'informatique. Sens des responsabilités, autonomie et esprit d'initiative. Lieu de travail : Yverdon-les-Bains.

Bureau des ressources humaines

Ch. de Mornex 38 1014 Lausanne Tél. 021/316 29 20 Fax 021/316 29 23
Heures d'ouverture: 8 h - 12 h et 13 h 30 - 17 h.

23.1209	Analyste-programmeur B cl. 18-21 100%	<p>Activité : concevoir, réaliser des applications informatiques sur un système HOST ou autres, de l'analyse des besoins jusqu'à la mise en exploitation. Diriger, gérer et administrer le Datawarehouse (Erwin, Oracle, Business Object). Collaborer au développement d'applications Lotus/Domino.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce ou équivalent. Pratique professionnelle d'environ 6 ans en qualité de programmeur ou 8 ans d'activités dont 4 comme programmeur. Notions de méthode d'analyse (Merise). Pratique courante du Cobol. Langues : français et anglais technique.</p>
23.1226	Chef d'équipe A cl. 17-19 100%	<p>Activité : Organisation de l'entretien et du nettoyage des bâtiments, remplacement des concierges en cas de nécessité, accueil et renseignements des organisateurs de manifestations, ainsi que gestion de l'activité des personnes accomplissant un travail d'intérêt général.</p> <p>Indispensable : CFC d'un métier du bâtiment avec pratique professionnelle de 8 ans dont 2 en tant que responsable d'une équipe de nettoyage. Connaissances techniques pour l'utilisation et l'entretien de machines de nettoyage. Permis de conduire.</p>
23.1214	Employé d'administration cl. 10-12 à Spécialiste d'opérations A cl. 18-20, 100%	<p>Activité : gestion des dossiers de faillites.</p> <p>Indispensable : CFC de commerce avec éventuellement attestation de perfectionnement et pratique professionnelle. Capacité de travailler de manière indépendante, aisance rédactionnelle et bonne orthographe.</p> <p>Souhaité : pratique sur système informatique.</p> <p>Spécificité : utilisation occasionnelle du véhicule privé pour les besoins du service.</p>
23.1217	Employé principal d'admin., cl. 14-16 Secrétaire, cl. 15-18, 50%	<p>Activité : vous êtes chargé de divers travaux administratifs tels que correspondance, constitution de dossiers, tenue de procès-verbaux, ainsi que renseignements à la clientèle.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce avec expérience de 6 ans, maîtrise des logiciels Word et Excel, orthographe sûre et habile dactylographe. Connaissance de la sténographie.</p>
23.1218	Employé principal d'administration cl. 14-16, 75%	<p>Activité : vous assumez le secrétariat du secteur. Correspondance, tenue de PV.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC d'employé de bureau avec pratique de 5 ans. Expérience de 6 ans au min., maîtrise des outils informatiques, orthographe sûre et aisance rédactionnelle. Ce poste exige aussi une bonne culture générale</p> <p>Souhaité : connaissance des structures ecclésiastiques vaudoises.</p>
23.1212	Employé principal d'admin., cl. 14-16 Employé d'admin. cl. 10-12, 80%	<p>Activité : vous effectuez toutes les tâches inhérentes à un secrétariat : réception téléphonique, tenue d'agendas et de procès-verbaux.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec 5 ans d'expérience, maîtrise des logiciels Word et Excel, orthographe sûre. Bonne mémoire et goût pour l'organisation des dossiers. Résistance au stress. Le candidat doit être prêt à travailler à 90% à brève échéance.</p>
23.1225	Employée d'administration cl. 10-12 75%	<p>Activité : établissement des permis d'achat et de port d'armes, saisie informatique des dossiers y relatifs, classement, permanence téléphonique, courrier, facturation de diverses prestations.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce ou équivalent ou CFC d'employé de bureau et 5 ans d'expérience.</p> <p>Spécificité : pas d'inscription au casier judiciaire, sens de la discrétion, non-fumeur (cause de sécurité). Absence de transports publics, véhicule nécessaire.</p>
23.1211	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité : établissement de documents, saisie de prononcés et rédaction de documents juridiques.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec 5 ans d'expérience, orthographe sûre, pratique du traitement de texte et de l'informatique. Bon contact avec le public.</p> <p>Lieu de travail: Grandson.</p>
23.1222	Employé d'administration cl. 10-12 50%	<p>Activité : vous établissez les autorisations de pratiquer pour les professionnels de la santé et d'exploiter pour les installations sanitaires. Vous renseignez les usagers par téléphone ou au guichet, suivez les dossiers, enregistrez les paiements et tenez la caisse.</p> <p>Indispensable : CFC d'employé de commerce ou CFC de bureau avec 5 ans d'expérience, maîtrise des outils informatiques.</p>
23.1223	Laborantin cl. 10-12 100%	<p>Activité : vous faites des expériences en biologie cellulaire et moléculaire, vous utilisez des techniques spéciales récentes et vous développez de nouvelles méthodes. Vous êtes également chargé de la formation d'apprentis, de la gestion du matériel et des produits.</p> <p>Indispensable : CFC de laborantin en pharmabiologie avec si possible une expérience de 2 ans dans un laboratoire de biologie moléculaire.</p> <p>Souhaité : bases d'anglais et utilisation de l'informatique.</p> <p>Spécificité : fin du contrat le 31 décembre 1999.</p>



Vaccination contre la grippe: l'information reste à faire

Chaque année, la grippe frappe entre 100'000 et 230'000 personnes en Suisse. Crainte ou (trop souvent) banalisée, elle engage la responsabilité de chacun.

De type A ou B, la grippe classique commence de manière abrupte, après un ou deux jours d'incubation. Maux de tête, état fébrile, frissons, douleurs musculaires font partie du lot des symptômes connus. A ne pas confondre avec un refroidissement. La plupart d'entre nous s'en tirent avec quelques jours de lit et passages à la pharmacie, mais les personnes âgées ou fragilisées dans leur santé subissent parfois des complications plus graves. Sans compter que tous ceux incubant le virus peuvent le transmettre rapidement dans des espaces restreints ou fermés: transports publics, ascenseurs, séances de travail, hôpitaux, garderies, etc.

Un problème de santé publique

La Suisse est l'un des pays d'Europe où le nombre de vaccins vendus par millier d'habitants est le plus bas. Pourtant on y compte en moyenne chaque année de 100'000 à 230'000 cas déclarés, 5000 à 10'000 hospitalisations supplémentaires et un millier de morts. Une surmortalité bien supérieure à celle du sida si l'on ne tient pas compte des catégories d'âge.

L'Office fédéral de la santé publique a édité dès 1996 des recommandations pour la prévention de la grippe: les personnes âgées de plus de 65 ans et celles qui souffrent de maladies chroniques devraient se faire vac-

ciner chaque année (le virus variant annuellement). De même pour le personnel médical (soignants et médecins) et les personnes travaillant dans des homes, des EMS ou les soins à domicile. Pour combattre efficacement les pics de grippe entre février et début avril, la vaccination devrait avoir lieu entre octobre et mi-novembre. Il est donc juste encore temps!

Le vaccin est généralement bien supporté, malgré quelques effets possibles les deux premiers jours. Il est en revanche contre-indiqué pour les enfants de moins de 6 mois, les personnes hypersensibles à la protéine d'œuf de poule (pour les vaccins utilisant ce substrat) ou souffrant d'une maladie fébrile.

Coût et efficacité du vaccin

La vaccination antigrippale apporte une protection contre la maladie ou ses complications dans 40 à 80% des cas, selon l'âge, l'état général et le type de virus en circulation, pendant environ six mois. Cette année le vaccin est vendu entre 17 et 20 francs l'unité. Depuis le 1^{er} janvier 1996, il est remboursé par l'assurance maladie pour les personnes de plus de 65 ans et celles faisant partie des groupes à risques. Dans les institutions et les établissements de soins, il est en principe pris en charge par l'institution, ce qui n'est pas toujours le cas dans les EMS.

Plusieurs études réalisées en Suisse et à l'étranger ont mis en évidence les effets positifs de la vaccination: diminution des consultations médicales, prévention de formes graves de la maladie, maintien de l'autonomie des aînés, réduction de l'absentéisme. Pourtant, les réticences restent encore vives, y compris chez le personnel soignant, considéré comme un groupe à risque.

Qu'est-ce qui nous fait hésiter?

Une étude récente dans le canton de Vaud indique clairement que l'utilité du vaccin n'est pas encore reconnue: plus de 60% des personnes interrogées estiment qu'il est inutile. Mais au-delà des chiffres, les préjugés de tout un chacun touchent à la fois à la maladie: «elle n'est pas si grave, ou je passerai entre les gouttes». Et au vaccin: la crainte des effets secondaires, le scepticisme sur l'efficacité et l'effet protecteur, notamment. Le manque d'informations et la difficulté d'accès représentent des obstacles également importants.

Toutefois, une fois le premier pas franchi, la majorité des personnes vaccinées jouent le jeu l'année suivante. Un constat encourageant qui ne doit pas faire oublier que l'attitude des patients comme des soignants repose en bonne partie sur la conviction personnelle des médecins.

Dominique Guindani

Cette année, j'ai dit oui

«Jusqu'ici, le vaccin contre la grippe ne m'avait pas intéressé (je touchais du bois...). Mais cette année, comme je vis souvent dans l'entourage immédiat d'un petit garçon touché par une mucoviscidose, plus question de prendre des risques. Mon deltoïde n'a pas souffert, et surtout l'adorable gamin n'a rien à craindre de ma part!»

Laurent Kleiber, rédacteur à La Gazette



Le vaccin contre la grippe, non merci!

«Je ne suis pas d'accord d'immuniser mon corps chaque année avec un nouveau vaccin contre la grippe. Pour faire un peu de "psy" sauvage, je dirais qu'une grippe, on ne la fait pas pour rien. L'organisme a peut-être besoin d'extérioriser quelque chose au moment où l'on tombe malade. Cela dit, je ne suis pas contre ce vaccin pour les personnes âgées, ou pour ceux qui ont d'autres problèmes de santé. Pour ma part, je suis encore jeune: mon corps est capable de lutter.

Je fais bien sûr attention par rapport aux nouveau-nés et à leur maman en portant un masque si c'est nécessaire: cela va de soi. J'accepte par contre d'être vaccinée contre l'hépatite B, aux conséquences autrement plus graves que la grippe. Je suis également un contrôle régulier pour la tuberculose. Se protéger, oui, mais où est la limite?

Il faudrait aussi insister sur une bonne hygiène de vie, une alimentation saine, et pourquoi pas une prévention homéopathique. Un jus d'orange tous les matins, c'est aussi un moyen de lutter!»

Une sage-femme lausannoise



Les décisions de la quinzaine

DFIN Département des finances

Réallocations de ressources pour 1999: 45 projets pour la modernisation de l'Etat

Initié en janvier 1998, le programme de réallocations des ressources vise à investir, dans des projets innovateurs, une part des économies réalisées dans le cadre du programme d'économies et de modernisation de l'Etat. Le Conseil d'Etat propose d'engager 14,1 mios visant à financer les 45 projets du programme 1999. Parmi les projets nouveaux figurent notamment l'introduction d'une politique d'information à la population en matière de santé, le développement d'une structure visant à faciliter la mobilité interne au sein de l'administration, l'ouverture d'une structure d'accueil de la petite enfance et le développement d'une stratégie de lutte contre le harcèlement psychologique et sexuel sur le lieu de travail.

D. Antonetti, DEM, 021/316 25 41

Nouveau chef pour l'Administration cantonale des impôts

Dans sa séance du 11 novembre 1998, le Conseil d'Etat a désigné M. Jean-Marie Brandt en qualité de chef de l'Administration cantonale des impôts. Docteur ès sciences économiques et licencié en droit, M.Brandt reprendra la tête de ce secteur clé de l'Etat de Vaud le 1^{er} janvier 1999.

Charles Favre, chef du Département des finances, 021/316 20 01

Projet de loi sur le personnel de la Confédération

En mai 1998, le Département fédéral des finances a mis en consultation le projet de loi sur le personnel de la Confédération. Le Conseil d'Etat, dans sa prise de position, se déclare favorable à ce projet qui présente deux innovations notables. Premièrement, il rapproche les conditions de travail du secteur public de celles qui prévalent dans le secteur privé. Deuxièmement, il se présente sous la forme d'une loi-cadre très générale, permettant de régler les détails dans des lois spéciales adaptées aux différents métiers.

J.-M. Mommer, chef du Service du personnel de l'Etat de Vaud, 021/617 63 40

Financement des équipements SATOM par leasing aux Etats-Unis

Le Conseil d'Etat autorise ses délégués au conseil d'administration de SATOM (société pour le traitement des ordures du haut bassin lémanique et de la vallée inférieure du Rhône) à voter favorablement, lors de l'Assemblée générale du 13 novembre prochain, pour la poursuite des négocia-

tions et la conclusion d'une opération de leasing américain sur l'ensemble des équipements de SATOM.

William Leresche, Service des finances, 021/316 25 45

DFJ Département de la formation et de la jeunesse

Adhésion du canton de Vaud au concordat intercantonal créant une HES-SO

Par décret du 5 novembre 1997, entré en vigueur le 12 janvier 1998, le Grand Conseil a autorisé le Conseil d'Etat à adhérer au Concordat créant une Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO). Au nom du canton de Vaud, le Conseil d'Etat déclare maintenant formellement l'adhésion au concordat par voie d'arrêté.

Marianne Perret, affaires juridiques, Service de la formation professionnelle, 021/316 63 14

DSE Département de la sécurité et de l'environnement

La délégation à l'énergie disparaît et rejoint le Service de l'environnement et de l'énergie

La Délégation à l'énergie est supprimée en tant que telle pour devenir une division du Service de l'environnement et de l'énergie (SEVEN), tel que l'avait prévu DUPLO. Conséquences de cette décision: le poste de délégué à l'énergie est supprimé et transformé en poste d'ingénieur; cette intégration de l'énergie dans le SEVEN devrait renforcer la politique cantonale en la matière.

Henri Rollier, chef du SEVEN, 021/316 43 60

DINF Département des infrastructures

Giratoire d'Essertes: un aménagement provisoire pour garantir la sécurité

Un giratoire provisoire a été aménagé au carrefour de la Croix-Fédérale à Essertes, et inauguré le 10 novembre dernier. Cette réalisation a été décidée par le chef du Département des infrastructures pour garantir rapidement la sécurité des usagers, parmi lesquels des enfants allant à l'école. Les 158'000 francs nécessaires aux travaux entrent dans les compétences financières du département. Sur la base d'une évaluation du giratoire provisoire et d'une étude de variantes d'aménagement, le département choisira la solution définitive et présentera, au besoin, une demande de crédit au Grand Conseil. Telle est, en substance, la réponse du Conseil d'Etat aux députés Haury et Millioud qui s'étonnaient de voir un giratoire à Essertes, alors que le Grand Conseil avait refusé un crédit de construction de 1'287'000 francs en mai 1998.

Bernard Daucher, chef du Service des routes, 021/316 71 30

DEC Département de l'économie

Concertation pour éviter une forte diminution des abattoirs

En réponse à une interpellation du député Pierre Salvi, qui s'inquiète de la cartellisation de la filière viande, le Conseil d'Etat constate notamment que 70 à 80% de la viande fraîche vendue au détail est écoulée par la grande distribution. Il a été décidé de nommer un groupe de travail, afin d'établir une concertation face à la mise en concurrence inévitable des abattoirs, qui risque d'en diminuer fortement le nombre.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78

Bétail abattu dans les exploitations: oui, mais seulement pour la consommation propre

En réponse à l'interpellation du député Jacques Perrin, le Conseil d'Etat a confirmé que, conformément à la législation fédérale, seuls les détenteurs d'animaux – tels qu'éleveurs ou engraisseurs – peuvent abattre le bétail dans leur exploitation. Les consommateurs ayant fait l'acquisition d'une bête sont également au bénéfice de cette autorisation. Et cela uniquement pour leur usage personnel, sans remise de la viande à des tiers. Le but de cette restriction, imposée par la loi fédérale, est de protéger le consommateur.

Pierre-Alain de Meuron, vétérinaire cantonal, 021/316 38 78

Sécurité des travailleurs employant des grues

Le Conseil d'Etat a répondu à une consultation du Département fédéral de l'intérieur au sujet du projet d'ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans l'emploi de grues. Il indique notamment que les normes fédérales prévues doivent reconnaître pour équivalentes celles qui sont établies dans le Canton de Vaud dans le cadre de la convention existant entre l'Etat et les partenaires sociaux.

François Czech, chef de l'Inspection cantonale du travail, 021/316 61 31

DSAS Département de la santé et de l'action sociale

Allocations familiales: règlements adaptés à la nouvelle loi

La loi sur les allocations familiales a été modifiée en mai dernier par le Grand Conseil. Elle instaure une allocation spéciale en faveur des familles s'occupant d'un mineur handicapé à domicile. Pour qu'elle puisse entrer en vigueur au 1^{er} janvier 1999, le gouvernement a modifié les règlements d'application concernant les allocations familiales, le Fonds cantonal pour la famille et l'allocation de maternité.

Eric Borel, Service des assurances sociales et de l'hébergement, 021/316 51 49

Hommage à Jean Lecoultré, artiste de l'étrangeté et de la tension

L'Hermitage accueille les œuvres récentes de Jean Lecoultré, peintre et graveur lausannois. Et, cette année, lauréat du prix de la Fondation pour l'Art et la Culture.

«Pièce à conviction N° 7», 1996: une composition mixte de Jean Lecoultré exposée à l'Hermitage

JACQUES BEYNISSON

Le 12 novembre dernier, Jean Lecoultré a reçu le prix de la Fondation pour l'Art et la Culture. Réunissant des personnalités proches ou passionnées par les arts plastiques, cette fondation attribue tous les deux ans un prix de 10'000 francs à un artiste suisse. Parmi les anciens lauréats figurent Françoise Ragnon-Germond, Gérard de Palézieux et Antoine Poncet, dont on peut admirer les œuvres dans plusieurs lieux publics lausannois.

L'idée d'une Fondation pour l'Art et la Culture

Julien Fiorina, alors directeur d'une grande banque suisse, traite régulièrement avec des clients étrangers cherchant à placer leurs tableaux dans des institutions culturelles en Suisse. D'où l'idée de créer, en 1970, une Fondation pour l'Art et la Culture qui aura pour objectif de réunir des collections de tableaux et de rendre hommage à des artistes suisses dont l'ensemble de l'œuvre est peu connu du grand public. Puis celle, quelques années plus tard, d'un prix artistique attribué par la Fondation qui se veut coup de pouce pour l'artiste et nouvel élan pour son œuvre.

Jean Lecoultré nous renvoie à nos propres interrogations

Né à Lausanne en 1930, Jean Lecoultré séjourne quelques années à Madrid dans les années 50, puis revient s'établir à Pully où il vit actuellement. Séduit dans sa jeunesse par le surréalisme et l'hyperréalisme, il a développé au fil du temps un style où se côtoient étrangeté et tension. Peintre, dessinateur et graveur, il mêle techniques et matériaux, joue avec la construction et nous détourne de la logique ordinaire. Révéler les faux-semblants d'un monde d'apparences, et, selon ses propres termes, «nous restituer à nous-mêmes, dans notre poésie et dans nos pièges», sont les fondements de sa création.

L'artiste travaillant depuis longtemps sur des séries, l'exposition de l'Hermitage présente des ensembles tels que *Leçon de choses*, *Vous-mêmes* ou *Pièces à conviction*.

Dominique Guindani

Exposition consacrée à Jean Lecoultré, jusqu'au 22 novembre. Fondation de l'Hermitage, rte du Signal 2, Lausanne, tél. 021/320 50 01. Ma-di: 14h à 18h (lundi fermé).

Musique

Les Concerts J.S. Bach de Lutry. *Festival Strings de Lucerne*. Dir.: Rudolf Baumgartner. Oeuvres de J.S. Bach et ses fils. Dimanche 22 novembre, 17h.

Echandole (Yverdon). *Anna Prucnal chante Monsieur Brecht*. Jeudi 26 – vendredi 27 novembre, 20h30.

Cave Chorus. EJMA: Serge Vuille quartet. Mercredi 25 novembre, 21h.

Métropole. Orchestre de Chambre de Lausanne, dir. Roy Goodman. L. van Beethoven, *Symphonie N° 1 en op.21*, et *Les Créatures de Prométhée*, op.43. Lundi 30 novembre, 20h30, mardi 1^{er} décembre, 20h.

Danse

Opéra de Lausanne. Carte blanche à Jean-Charles Gil. Jeudi 26 novembre, 20h.

Arsenic. X-Legged Sally. Chorégraphie de Katharina Vogel. Vendredi 27 – dimanche 29 novembre. Ve à 20h30, sa à 19h, di à 17h.

Théâtre

Vidy. Le Misanthrope, de Molière. Mise en scène de Jacques Lassalle. Du 24 novembre au 20 décembre. Ma, me, je, sa 19h; ve 20h30; di 17h30.

Café-Théâtre de la Voirie (Pully). *Nous le sommes tous*, d'Olivier Chiacchiari. Mise en scène Rosemarie Racine. 19-20-21 et 26-27-28 novembre, 20h30.

Grange de Dorigny. La grande imprécation devant les murs de la ville, de Tankred Dorst. Mise en scène de Darius Peyamiras. Du 1^{er} au 13 décembre. Ma, me, je 19h; ve sa 20h30; di 17h.

Conférences

Aula de l'EPFL, Lausanne (33, av. de Cour). *Politique des drogues: dépénalisation, légalisation, état de la question*. Jeudi 19 novembre, 14-18h. (inscriptions au 024/426 34 34). *Initiative Droleg: questions et réponses*. Jeudi 19 novembre, 20h15 (débat public).

Ecole d'études sociales et pédagogiques, Lausanne. *Les politiques familiales: l'impasse?* Jeudi 26 novembre, 9h-16h30. Inscriptions au 021/651 62 00.

Buffet de la Gare, Lausanne. *Coordination des mesures de lutte contre le chômage et des mesures d'aide sociale*. Jeudi 26 novembre, 9h30-16h. Journée thématique de l'ARTIAS: inscriptions au 024/423 69 66.